



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-390

PUBLIÉ LE 24 MAI 2022

# Sommaire

## **Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris**

75-2022-05-24-00002 - Arrêté 22-N°034 - Autorisant l'installation provisoire d'un barnum sur le chantier Éole de la gare Porte Maillot - 17ème arrondissement (1 page)

Page 3

## **Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques /**

75-2022-05-23-00009 - Arrêté portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région d'Ile-de-France (2 pages)

Page 5

Direction régionale des affaires culturelles  
d'Ile-de-France

75-2022-05-24-00002

Arrêté 22-N°034 - Autorisant l'installation  
provisoire d'un barnum sur le chantier Éole de la  
gare Porte Maillot - 17ème arrondissement

**PRÉFET DE LA REGION D'ÎLE DE FRANCE  
PRÉFET DE PARIS**

**ARRÊTÉ 2022 – N°034**

Autorisant l'installation provisoire d'une couverture légère type barnum sur le chantier Eole de la gare Porte Maillot sis place de la Porte Maillot située sur le LCAP – abords de monuments historiques : Chapelle de la Compassion dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L. 621-30, L. 621-32 et R. 621-96 ;  
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 421-2 à R. 421-8-2 ;  
Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;  
Vu l'arrêté n°2020-11 donnant subdélégation de signature au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris en matière d'espaces protégés ;  
Vu la demande d'autorisation présentée à l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris le 20/04/2022;

**Vu l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France en date du 23/05/2022 et portant sur la as n°07511722v0001.**

ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: L'autorisation, prévue par les articles susvisés du code du patrimoine et de l'urbanisme, concernant l'installation provisoire d'une couverture légère type barnum sur le chantier Eole de la gare Porte Maillot sis place de la Porte Maillot située sur le LCAP – abords de monuments historiques : Chapelle de la Compassion dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, **est accordée.**

**ARTICLE 2**: Le préfet de Paris, préfet de la région d'Île de France, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-France.gouv.fr](http://www.ile-de-France.gouv.fr) et dont copie sera notifiée au Maire de Paris.

Fait à Paris, le 24 mai 2022  
Pour le Préfet de Paris, et par subdélégation,  
le Chef de l'unité départementale  
de l'architecture et du patrimoine de Paris

Frédéric MASVIEL

**Informations importantes**

- Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé, etc...)
- L'autorisation est sous réserve de l'obtention de l'accord du propriétaire de l'immeuble.
- **Recours**: le titulaire de la présente décision, qui désire la contester, peut saisir le tribunal administratif compétent, d'un recours contentieux dans les 2 mois à partir de la notification de l'arrêté attaqué. Il peut également saisir le préfet d'un recours gracieux. Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit, alors, être introduit dans les 2 mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de 4 mois vaut rejet implicite).

Préfecture de la région d'Ile-de-France,  
préfecture de Paris-Secrétariat général aux  
politiques publiques

75-2022-05-23-00009

Arrêté portant approbation du schéma régional  
de développement économique, d'innovation et  
d'internationalisation de la région d'Ile-de-France

**Arrêté**

portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Île-de-France

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4251-12 à L. 4251-20 ;

**Vu** la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, notamment son article 8 ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment ses articles 2 et 3 ;

**Vu** l'instruction du Gouvernement du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de l'application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

**Vu** le projet de schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation présenté par la Présidente du Conseil régional devant le Conseil régional d'Ile-de-France ;

**Vu** les avis exprimés sur ce projet de schéma dans le cadre de la concertation avec la métropole du Grand Paris et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la région ;

**Vu** le courrier du Conseil régional d'Ile-de-France en date du 3 mars 2022 convoquant les membres de la conférence territoriale de l'action publique ;

**Vu** le compte-rendu de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) convoquée par le Conseil régional d'Ile-de-France le 21 mars 2022;

**Vu** la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France CR n°2022-029 du 19 mai 2022 adoptant le projet de schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ;

**Considérant** que la procédure d'élaboration du schéma prévue aux articles susvisés a été respectée ; et que la concertation en CTAP peut être considérée comme régulière ;

**Considérant** que le « schéma définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional et que son contenu est conforme aux dispositions de l'article L.4251-13 du CGCT » ;

**Considérant** que le schéma dans ses dispositions ne porte pas atteinte aux intérêts nationaux ;

**Considérant** que sont ainsi réunies les conditions de fond et de forme permettant au Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, conformément aux dispositions susvisées, d'approuver le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ;

**Sur proposition** du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

## **ARRETE**

**Article 1 :** Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation adoptée par la Région d'Ile-de-France par délibération CR n°2022-029 du 19 mai 2022 est approuvé.

**Article 2 :** Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation peut être consulté dans les préfectures et les sous-préfectures de la région ainsi qu'au siège du Conseil régional d'Ile-de-France.

Ledit schéma est mis à disposition du public sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'adresse suivante : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france).

**Article 3 :** Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs (échelon de la région Ile-de-France et de Paris) de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture.

Fait à Paris, le 23 mai 2022

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,

***Signé***

Marc GUILLAUME